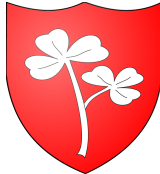




Charrat



Saxon



COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

## VOTATION SUR L'ÉOLIEN EN VALAIS – RÉSULTATS PARTAGÉS

### Charrat dit «oui», Saxon «non»

Les citoyens de Charrat, en Valais, ont accepté ce dimanche 9 février, à 60,18%, le nouveau plan d'aménagement détaillé (PAD) qui leur était soumis. Ils ouvrent ainsi la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes sur leur territoire. La date est historique pour le canton. C'est en effet la première fois que des populations étaient invitées à se prononcer par les urnes sur un objet éolien. La commune voisine de Saxon refuse pour sa part ce PAD. Le projet, qui prévoyait 2 éoliennes par commune, sera donc redimensionné.



«Cueillons le vent quand il souffle!» Le leitmotiv des partisans de l'énergie éolienne au coude du Rhône sonnait comme une évidence. Une partie des citoyens semblent d'ailleurs l'avoir entendu puisqu'à Charrat, ils sont pas moins de 60,18% à avoir accepté, ce dimanche 9 février, l'objet qui leur était soumis par ValEole. En disant «oui» au nouveau plan d'aménagement présenté (PAD), les Charratins franchissent ainsi la première étape du processus devant conduire à l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire. Pour sa part, la commune voisine de Saxon enregistre un «non» dans la même proportion: 60,44% des Saxonnains ont refusé le PAD.

### Vers l'autonomie énergétique

Au cours des prochaines années, deux machines devraient donc rejoindre «Adonis», en fonction depuis août 2012 dans la zone agricole de Charrat, au lieu des quatre prévues (deux étaient également en projet en zone agricole de Saxon). Porté par la société ValEole, propriété des collectivités publiques et des sociétés électriques de la région, le parc de trois éoliennes produira, une fois achevé, pas moins de 21GWH, soit quasiment le double des besoins énergétiques de Charrat (habitat, industrie et éclairage public confondus), générant pour la commune des retombées financières de l'ordre de 280'000 francs par année.

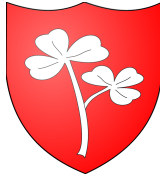


### Confiance d'un côté, peur de l'autre

«Les citoyens de Charrat vivent depuis plus d'un an aux côtés de l'éolienne-test Adonis, ils ont donc pu se rendre compte du très faible impact de celle-ci. Ils ont de surcroît bien mesuré les enjeux, se réjouit Léonard Moret, président de Charrat. En plus, en suivant l'avis de leurs autorités, ils nous accordent une belle marque de confiance.» Son homologue de Saxon, Léo Farquet, ne cache pas pour sa part sa déception. Alors que sa commune, Cité de l'énergie en 2013, accueille plusieurs centrales solaires pour un total de plus de 23'000m<sup>2</sup> et un captage d'eau chaude, elle n'aura pas su prendre le virage de l'éolien: « La peur a gagné sur l'audace et l'ambition, et c'est dommage...» Il faut dire que du côté des opposants, les arguments affolants n'ont pas manqué, évoquant des impacts importants pour la santé, le paysage, etc. Ceux-ci sont même allés jusqu'à faire appel à une société pour passer un appel téléphonique automatique aux citoyens. Une plainte collective est d'ailleurs en cours de constitution.



Charrat



Saxon



## DETAIL DES RÉSULTATS

Commune	Electeurs inscrits	Participation	Oui	Non
Charrat	853	79,1%	60,18%	39,82%
Saxon	1882	69,5%	39,56%	60,44%

### LE VALAIS, TERRE D'ÉNERGIES

Bernard Troillet, président de ValEole, n'était pas le moins ému à l'heure des résultats. «Aujourd'hui, nous avons écrit l'histoire, lâchait-il. Bien sûr, les Saxonnains ont cédé à la peur, et le chemin est encore long, mais désormais la voie est ouverte. J'espère que le signal donné par Charrat encouragera d'autres communes à aller dans le sens de l'éolien.» Durant la campagne, ValEole n'a pas manqué de rappeler l'importance d'un mix énergétique (hydraulique, petite hydraulique, solaire, éolien, biogaz, etc.) pour assurer la sortie du nucléaire, ainsi que le rôle que le Valais, fort de ses barrages, de son ensoleillement et de son régime de vents, pourrait jouer sur la scène énergétique. Un discours qui rejoint celui du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, qui qualifiait en 2012 le canton de «Terre d'énergies».

#### Prochaine étape: l'homologation par le Conseil d'Etat

Avant la construction à proprement dit de nouvelles éoliennes, un nouveau plan d'aménagement devra être réalisé, puis être homologué par le Conseil d'Etat. Chaque nouvelle éolienne devra ensuite faire l'objet d'une mise à l'enquête pour l'obtention de l'autorisation de construire.

#### Des projets en main des collectivités publiques

Fondée en 2009, la société ValEole promeut l'énergie éolienne dans le secteur compris entre Martigny et Riddes. A ses côtés, au coude du Rhône depuis 2005, RhônEole assume un rôle identique dans la région Martigny-Evionnaz. Toutes deux appartiennent aux communes de leur région pour moitié, et pour moitié aux sociétés électriques locales.

#### Huit sites propices désignés par le canton

A ce jour, 4 éoliennes sont en fonction en Valais, à Collonges-Dorénaz (2005), Martigny (2008), Charrat (2012) et au col du Nufenen (2011). En Valais, le «Concept pour la promotion de l'énergie éolienne» édité par le canton prévoit la possibilité de construire une première éolienne avant l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé, à condition que le Conseil d'Etat ait reconnu le site comme propice pour le développement de l'énergie éolienne. Huit sites ont ainsi été désignés propices.

[www.eolien-valais.ch](http://www.eolien-valais.ch)

### Renseignements complémentaires:

**Léo Farquet**, président de Saxon, tél. 079 542 46 92  
**Léonard Moret**, président de Charrat, tél. 079 912 52 11  
**Bernard Troillet**, président de ValEole, tél. 079 221 08 52